



STI OPE

ASCT : NOS MISSIONS, NOS DROITS, NOTRE AVENIR !

Face à l'application de la STI OPE, la CGT s'est mobilisée pour défendre le métier d'ASCT et ses missions 4S. Notre détermination avec l'appui de la mobilisation des ASCT ont permis d'obtenir des engagements de la Direction. Une première avancée significative, mais le combat continue pour préserver nos droits et notre avenir professionnel !

STI OPE : LA CGT OBTIENT DES GARANTIES, LE COMBAT CONTINUE !

Entré en vigueur le 18 juin 2024 et applicable depuis le 18 avril 2026, ce règlement européen fait l'objet d'interpellations répétées de la CGT auprès de la Direction depuis plus de 18 mois.

Pour la CGT, il est inconcevable que sa mise en œuvre serve à remettre en cause la reconnaissance et le contenu du métier d'ASCT en réduisant les habilitations de sécurité des ASCT IC et TER à quelques seules FLS (fonctions liées à la sécurité).

Dans sa logique permanente de réduction des coûts, la Direction voudrait s'appuyer sur ce texte pour diminuer les missions, alléger les formations, réduire le suivi médical, ce qui a pour première conséquence de remettre en cause les parcours professionnels. À terme, ce sont la qualification, la rémunération et les perspectives de carrière des ASCT qui sont directement menacées.

De plus, au regard des événements graves de sécurité survenus ces derniers mois, le métier d'ASCT ne peut en aucun cas être réduit à quelques tâches isolées. Nos missions 4S (sécurité, sûreté, service et sauvegarde des recettes) forment un tout cohérent, indissociable et indispensable, qui doit être pleinement reconnu, préservé et valorisé.

UNE DÉMARCHÉ SYNDICALE QUI A CONTRAINT LA DIRECTION À FAIRE DES ANNONCES !

Face à une direction qui tentait d'imposer cette évolution comme une fatalité, la CGT a refusé la résignation. Nous avons fait le choix de construire le rapport de forces et de rechercher l'unité syndicale sur la base de nos revendications.

Au fil des mois, les interventions de la CGT et le rapprochement avec la CFDT sur nos exigences ont permis de renforcer le rapport de forces. Appuyée par la mobilisation croissante des cheminots de la filière Trains, cette démarche a contraint la Direction à revenir à la table des négociations.

Le puissant mouvement du 10 juin, avec 63 % d'ASCT en grève, a constitué un tournant. En déposant conjointement une nouvelle demande de concertation immédiate, nos deux organisations syndicales ont obligé la Direction à prendre des engagements écrits, formalisés dans un courrier reçu le 5 octobre 2026.



CE QUE NOUS AVONS ARRACHÉ

Après un mois d'arbitrage, la Direction s'engage par écrit sur nos revendications clés :

Ce que la Direction voulait imposer	Ce que la CGT a obtenu par l'action et l'argumentation
Fin de la VMAS pour les agents hors TCS et les nouveaux embauchés	Passage de la VMAS pour tous les nouveaux embauchés, leur garantissant le déroulement de carrière comme tous les autres agents et retour de la VMAS pour les ASCT classe 4 et les parcours professionnels
Perte des compétences au TER, à Transilien et à Intercités	Maintien des compétences TCS pour les agents TER visés par des parcours professionnels en 2027 et 2028 afin d'anticiper les montées vers Voyages
Déqualification du métier	Maintien des TCS pour tous les agents de classe 4 à TER, valorisant pleinement leur rôle de moniteur

+ Effet collatéral victorieux : ce résultat évite également la fermeture de certains cabinets médicaux grandement fragilisés par l'application de la STI !

UNE AVANCÉE, MAIS PAS LA FIN DU COMBAT !

Ces garanties ne règlent pas toutes les conséquences de la STI OPE. La CGT continuera d'agir pour empêcher la déqualification du métier, défendre les qualifications et la rémunération, préserver les possibilités d'évolution professionnelle et garantir la reconnaissance de nos missions 4S.

La réglementation européenne ne doit pas servir de prétexte à la remise en cause de nos droits et de notre métier !

La CGT appelle l'ensemble des ASCT à maintenir la pression et à s'inscrire dans les prochaines mobilisations professionnelles et interprofessionnelles.

**AVEC LA CGT, JE LUTTE POUR MES DROITS
ET POUR EN CONQUÉRIR DE NOUVEAUX !
DU 19 AU 26 NOVEMBRE,
JE VOTE CGT !**

